

Zeitschrift: Verhandlungen der Schweizerischen Naturforschenden Gesellschaft.
Wissenschaftlicher und administrativer Teil = Actes de la Société
Helvétique des Sciences Naturelles. Partie scientifique et administrative
= Atti della Società Elvetica di Scienze Naturali

Herausgeber: Schweizerische Naturforschende Gesellschaft

Band: 152 (1972)

Protokoll: Procès-verbal de la Séance extraordinaire du Sénat

Autor: [s.n.]

Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist die Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Zeitschriften und ist nicht verantwortlich für deren Inhalte. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern beziehungsweise den externen Rechteinhabern. [Siehe Rechtliche Hinweise.](#)

Conditions d'utilisation

L'ETH Library est le fournisseur des revues numérisées. Elle ne détient aucun droit d'auteur sur les revues et n'est pas responsable de leur contenu. En règle générale, les droits sont détenus par les éditeurs ou les détenteurs de droits externes. [Voir Informations légales.](#)

Terms of use

The ETH Library is the provider of the digitised journals. It does not own any copyrights to the journals and is not responsible for their content. The rights usually lie with the publishers or the external rights holders. [See Legal notice.](#)

Download PDF: 26.12.2024

ETH-Bibliothek Zürich, E-Periodica, <https://www.e-periodica.ch>

I

Procès-verbaux du Sénat - Senats-Protokolle
Processi verbali del Senato

a)

Procès-verbal
de la Séance extraordinaire du Sénat de la
Société Helvétique des Sciences Naturelles
à Berne, le 5 février 1972

Ouverture de la Séance 10 h. 00

Président: Prof. A. Lombard, Président Central
Présents: 64 membres du Sénat ou leurs suppléants
Procès-verbal: Mlle M. Vogel, secrétaire

Ordre du jour:

- 1) Accord avec le Fonds National pour les crédits de recherche des commissions, sociétés et comités de la SHSN
- 2) Divers

* * *

Le Président central ouvre la séance à 10 heures et souhaite la bienvenue à tous.

- 1) Accord avec le Fonds National pour les crédits de recherche des commissions, sociétés et comités de la SHSN
-

Afin d'éviter que la séance extraordinaire se prolonge trop, chaque délégué a reçu, avec son invitation, l'exposé des motifs qui ont amenés le Comité Central à convoquer cette assemblée extraordinaire.

Le Président central ouvre la discussion.

M. E. R. Weibel - Commission Suisse de Biologie expérimentale estime que la décision du C.C. a, avant tout, été dictée par la situation financière précaire de la SHSN.

La SHSN en tant qu'Académie a deux tâches:

- a) échange scientifique
- b) développement de la recherche

En prenant la décision de passer tous les crédits de recherche au FN, la SHSN cède la deuxième de ces tâches.

Sous point a) tombent:

Assemblée annuelle, symposiums dans le cadre de l'Assemblée annuelle de la SHSN, service d'information

Sous point b)

Séances de travail spécialisées, "Nachwuchsförderung"

M. Weibel informe le Sénat que la question concernant la répartition des crédits de recherche entre le FN et la SHSN n'a pas encore été soumise au Conseil de la recherche.

Il demande que la SHSN développe le travail dans les domaines suivants:

- échange scientifique sur le plan des commissions et sociétés spécialisées en Suisse
- échange interdisciplinaire
- échange international
- mise à disposition d'un appareil administratif (secrétariat)

Le Président central répond que, dans la situation actuelle, la SHSN ne peut répondre à toutes ces charges vu le manque de moyens. C'est la raison pour laquelle le C.C. essaie de se libérer des tâches concernant directement la recherche pour pouvoir se consacrer entièrement aux tâches d'académie, telles qu'elles ont été énumérées sous le point 5) de l'exposé des motifs.

En ce qui concerne l'appareil administratif, le Président central informe l'assemblée qu'un secrétariat général à Berne est en train de s'organiser.

Quant à l'attitude du FN, le Président central souligne que toutes les propositions ont été discutées avec M. Reverdin ainsi que, pour les dispositions pratiques, avec M. Fricker. Le C.C. a l'accord de principe du Président du Conseil de la Recherche du Fonds National.

En outre, le Département de l'Intérieur désire qu'une concentration des crédits de recherche se fasse au niveau du FN.

M. M. R. Sauter - Société Suisse d'Anthropologie et d'Ethnologie - craint qu'avec le système proposé, il y ait une augmentation du crédit du FN au détriment de la SHSN.

Le Président central fait remarquer que M. Reverdin tenait à regrouper tous les crédits de recherche et que le FN avait eu en main tous les chiffres. C'est avec ces informations qu'il nous a donné son accord.

M. U. Hochstrasser - Division de la Science et de la Recherche -

Le FN a un crédit de 88 millions de francs et il y aurait une possibilité d'en recevoir encore 10 millions. le FN n'aurait donc pas tellement de problèmes pour reprendre les crédits de recherche de la SHSN.

La Confédération pourrait considérer d'accorder des crédits plus élevés à la SHSN si cette dernière procède à une ré-organisation claire qui sera soumise au parlement.

Le Président central souligne que toutes les mesures de ré-organisations proposées par le D.I. et d'autres instances ont été prises en considération et sont en train d'être réalisées.

M. H. Zoller - Commission de Phytogéographie - pose la question de savoir si ce nouveau système changerait le statut des commissions, c'est-à-dire si les commissions restent incorporées à la SHSN ou si elles deviennent des commissions du FN. Par quelle instance les requêtes seront-elles traitées?

M. E. R. Weibel - Commission de Biologie expérimentale - La planification de la recherche restera une tâche des commissions et les commissions continueront à être commissions de la SHSN. Le FN pourrait demander la justification des requêtes.

Le Président central répond que les démarches avec le FN ne changent rien à ce qui existe déjà. Elles apportent une unification des dépenses pour la recherche sur le plan suisse.

Le Président central demande aux délégués de voter sur la question de principe et de passer à la discussion sur la mise en pratique du système ensuite.

Le nouveau système de répartition des crédits de recherche est accepté à l'unanimité.

Après discussion, il est décidé:

- a) les requêtes seront adressées directement au FN
- b) la copie jaune sera envoyée au C.C.
- c) le rôle de la Commission de recherche SHSN sera discuté en détail avec le FN, le Président de la Commission et le C.C.

Le Président central fait en outre remarquer que les délais indiqués doivent en principe être observés. Le FN a toutefois promis une certaine souplesse à cet égard.

M. J. G. Baer - Commission CSRS en Côte d'Ivoire - Commission scientifique du Parc national - prévoit encore des discussions à ce sujet au sein du Conseil de la recherche.

Divers aspects du problème, se rapportant aux commissions respectives, sont présentés par:

M. J. G. Baer, Commission CSRS en Côte d'Ivoire
Commission scientifique du Parc national

M. G. Grosjean, Commission de Géographie

Le Président central répond que ces problèmes spéciaux seront traités de cas en cas.

M. R. Trümpy - Société zurichoise des Sciences naturelles - rend le C.C. attentif au fait qu'il faudrait, si possible, éviter le titre d'académie en allemand et maintenir le nom actuel de la Société.

Il demande également qu'une aide accrue aux sociétés cantonales soit envisagée par la SHSN.

Le Président central répond que rien ne sera changé au titre actuel de la Société. Le nom d'académie figure en sous-titre, suivant les statuts actuellement en vigueur.

M. Ch. Haenny - ancien membre C.C. - demande, si le Sénat recevra des explications plus détaillées quant aux tâches d'académie.

Le Président central donnera des détails dans son rapport au Sénat lors de la prochaine séance du 13.5.72.

En ce qui concerne l'aide aux Sociétés cantonales, le Président central informe les délégués que cela a déjà été envisagé par le C.C. surtout sur le plan des publications. Des conférences itinérantes ont été envisagées. Mais ceci ne pourra se réaliser que si la Confédération accorde à la SHSN des crédits considérablement augmentés.

2) Divers

Le Trésorier central informe l'assemblée qu'avant de recevoir le subside supplémentaire demandé à la Confédération pour 1972, la SHSN ne peut payer les cotisations aux Unions internationales.

La séance est levée à 12 h.30

b)

Procès-verbal
de la 67ème Séance du Sénat de la
Société Helvétique des Sciences Naturelles
au Palais Fédéral, Berne, le 13 mai 1972

Ouverture de la Séance 10 h. 15

Président: Prof. A. Lombard, Président Central
Présents: 86 membres du Sénat ou leurs suppléants
Procès-verbal: Mlle M. Vogel, secrétaire

Ordre du jour:

- 1) Ouverture de la Séance
- 2) Approbation du procès-verbal 1971 - 66ème séance du Sénat
- 3) Constitution du bureau
- 4) Rapport du Président du Comité Central
- 5) Acceptation des comptes 1971, rapport des vérificateurs
- 6) Budget 1973
- 7) Cotisations 1973
- 8) Communications du Secrétaire Central
 - a) Secrétariat général à Berne et informations
 - b) Sociétés et Comités en cours de formation
- 9) Modifications des Statuts de la SHSN
- 10) Nouvelles Commissions, Sociétés et Comités
 - a) Commission de Géophysique
 - b) Société Suisse de Recherches sur la Nutrition
 - c) Comité Suisse du GARP
 - d) Comité Suisse du projet "Geodynamics"
 - e) Comité Suisse de l'ICIPE
 - f) Comité Suisse de l'IUFoST
 - g) Comité Suisse de l'IUNS
 - h) Comité Suisse du SCOR
- 11) Approbation de nouveaux règlements ou modifications
 - a) Commission Suisse de Géographie
 - b) Commission Suisse de Géophysique
 - c) Commission d'Hydrologie
- 12) Elections complémentaires
- 13) Prochaine Assemblée générale- élection du Prés. annuel 1973
- 14) Date de la prochaine Séance du Sénat
- 15) Membres honoraires
- 16) Délégation de la SSSH au Sénat
- 17) Propositions individuelles
- 18) Divers
 - a) Communication du Président de la Commission des Mémoires

1) Ouverture de la Séance

Le Président Central, M. A. Lombard, ouvre la séance à 10 h.15 en souhaitant la bienvenue aux présents, en particulier aux délégués du Conseil Fédéral, de l'Académie Suisse des Sciences Médicales, de la Ligue Suisse pour la Protection de la Nature et au Président annuel. Il annonce avec regret le départ de M. Jean Müller qui se retire du C.C. pour se consacrer à sa nouvelle charge de Doyen. Le Président Central lui adresse en son nom et en celui de la Société entière les sincères remerciements pour le temps qu'il a consacré à la SHSN.

Le Président Central présente MM. B. Susz, Assesseur, qui remplacera M. Müller, et B. Sitter qui assume les fonctions de Secrétaire général de la SSSH et de la SHSN à Berne.

M. Cherbuliez demande pourquoi le procès-verbal de la Séance extraordinaire du Sénat du 5 février 1972 ne figure pas à l'ordre du jour.

Le Secrétaire Central répond que les procès-verbaux des deux séances de 1972 seront soumis au Sénat en 1973.

2) Approbation du procès-verbal de la 66ème Séance du Sénat 1971

Il est accepté à l'unanimité.

3) Constitution du bureau

Secrétaire: Prof. Hj. Huggel

Scrutateurs: Prof. Ch. Blanc et Prof. M. Sauter

4) Rapport du Président du Comité Central

Bilan de politique interne

Le rapport présidentiel de l'an dernier vous présentait l'état de notre Société sous la forme d'un bilan dans lequel le passif pesait lourdement.

L'actif était satisfaisant puisque l'on constatait un effectif en hausse, un accroissement du nombre et de l'activité de nos Commissions, une augmentation du contact avec les unions internationales et dans tous les secteurs, une forte activité de la recherche scientifique.

Au passif, on devait constater l'échec du projet Huber d'obtenir un statut légal de reconnaissance par les Autorités fédérales, l'échec également d'une augmentation de nos crédits annuels, l'ajournement de la fameuse "Requête", et votre Comité Central s'est heurté à une série de critiques de la part du Conseil de la Science et de la Division de la Science et de la Recherche. Il a nettement senti qu'il fallait en tenir compte et entreprendre des réformes. Sinon, la SHSN perdrait la place qu'elle a occupée jusqu'ici sur le plan suisse et les conséquences en seraient désastreuses. J'y reviendrai plus loin.

Parmi les critiques valables, on trouvait deux groupes. Le premier concernait la Société elle-même:

Réorganisation des Commissions géologique et géotechnique en un Service fédéral en liaison avec la SHSN, imprécision dans la présentation des comptes et manque de contrôle dans les dépenses (remarque nettement refusée par le C.C.), confusion entre les compétences du FN et de la SHSN en matière de répartition des crédits de recherche scientifique.

Le second groupe de critiques était de loin le plus important. Il concerne la place qu'occupe la SHSN dans la communauté scientifique suisse. Il n'est pas question de discuter sa place traditionnelle, ni de contester son développement réjouissant. La suite de ce rapport vous donnera toutes les précisions, valables à ce jour.

Par contre, il vient s'ajouter une nouvelle fonction qu'attendent de nous le Conseil de la Science et la Division de la Science et de la Recherche. C'est celle d'organisation faîtière et d'académie. Notre Société soit s'organiser dans ce sens et prendre cette place, ou alors elle y renoncera et la fonction sera progressivement occupée par des bureaux fédéraux. Cette dernière perspective nous paraît inacceptable.

C'est pourquoi le Comité Central s'est décidé d'engager la Société dans cette politique de fonctions faîtières et a tiré les conclusions pratiques de cette position. Il vous propose un certain nombre de réformes de manière à orienter notre Société vers un nouveau statut de reconnaissance juridique, avec des ressources financières adaptées et une place assurée parmi les grandes organisations culturelles de Suisse.

Pour clairement définir le rôle d'académie que l'on attend de la SHSN, il convient de rappeler que ce rôle est également celui de la Société Suisse des Sciences Humaines et de l'Académie Suisse des Sciences médicales. Ces trois institutions sont donc solidaires du développement de la recherche suisse. Votre C.C. est en contacts fréquents avec

les deux autres.

Directives du Conseil de la Science

La tâche nouvelle que l'on attend de la SHSN est déterminée par les directives du Conseil de la Science. Celui-ci a pour mission d'élaborer une politique de la recherche. Jusqu'à ces dernières années, le problème était relativement simple et la Confédération pouvait encourager la recherche fondamentale suivant un critère de qualité. Elle aidait plus modestement la recherche appliquée.

Les conditions ont changé: la demande d'aide fédérale est devenue si pressante et exigeante qu'il faut désormais faire des choix. Le coût de la recherche augmente. L'effort individuel se transforme en effort collectif. Ces collectivités dépassent le cadre de la Suisse et s'inscrivent dans des groupes internationaux.

Le nombre des projets a augmenté et des décisions doivent être prises pour optimiser la répartition des crédits et pour établir des priorités.

L'orientation des recherches s'est modifiée et tend vers de nouveaux domaines touchant au social et à l'environnement sous toutes ses formes.

Le Conseil de la Science a donc été conduit à définir le développement d'une conception générale de la politique scientifique suisse dans laquelle prennent place la Division de la Science et de la Recherche, le Fonds National, diverses Commissions fédérales et les milieux scientifiques eux-mêmes que nous représentons.

Rôle de la SHSN

La SHSN se trouve prendre place dans ce plan. Ses 28 Commissions, 25 Sociétés spécialisées et 18 Comités d'Unions internationales sont autant d'instances groupant des experts et des avis autorisés en matière de recherche scientifique.

Le Conseil de la Science attend de notre Société qu'elle agisse en élément coordinateur et comme informateur quant à la recherche, aux développements de la science et à ses besoins.

Les autorités ne nous demandent pas des options, ni des choix ou une politique. Elles attendent des éléments d'informations sur des domaines déterminés.

C'est bien là un rôle d'académie. Cette tâche d'information s'ajoute à celles qui sont déjà les nôtres: coordination, publications, relations extérieures. Je vais revenir dans un instant sur ces tâches. Auparavant, quelques précisions administratives d'ordre interne doivent être données.

Conséquences administratives

Pour adapter nos structures à ce programme, le C.C. a procédé à 3 mesures d'organisation:

1) Secrétariat général

Le sénat avait depuis longtemps donné son accord à cette mesure. C'est désormais chose faite depuis le 1er mai. M. le Dr Beat Sitter occupe sa fonction à demi-temps. L'autre moitié est réservée à la SSSH. Il est aidé par une secrétaire à plein temps. L'adresse de ce secrétariat général des organisations faïtières est: 10, Laupenstrasse, Berne.

2) Transmission des demandes pour des crédits de recherches au FN

Cette mesure a été prise après d'actifs pourparlers avec le Président Reverdin et la Direction du FN. Elle n'a rien d'original puisque la SSSH est déjà adaptée à ce même régime et que son fonctionnement est au point. Pour notre Société, il en est encore au stade des mises au point et du rôdage. Le C.C. est reconnaissant au Sénat (réuni en Assemblée extraordinaire le 5 février de cette année) d'avoir approuvé cette mesure à l'unanimité.

Les Commissions sont considérées par le FN comme étant des requérants responsables de leur demande. La Commission de recherche de la SHSN voit son rôle élargi et devient l'organe de transmission au FN. Je précise que l'ancien régime de nos requêtes de recherche n'est pas changé. Seul le destinataire s'est transformé. Au lieu du C.C. il est désormais le FN.

Il peut s'élever des difficultés lorsqu'une requête comporte non seulement des crédits de recherche (levers de cartes, observations systématiques et portant sur plusieurs années) mais des frais de publication, d'administration et divers qui reviennent à la SHSN. Une entente doit intervenir sous peu à ce sujet.

3) Le cas des Commissions géologique et géotechnique

Comme vous le savez, la transformation de ces commissions en Service fédéral est à l'étude auprès de la Division de la Science et de la recherche du D.I. Un modèle a été proposé par la SHSN, basé sur les directives du Conseil de la Science.

La création de ce service ne fera que transformer les activités des trois commissions. Celles-ci conserveront leur programme de recherches, poursuivront leurs publications et développeront certainement leurs activités actuelles dans le cadre que définit plus loin le Comité Central. Un poste budgétaire continuera à leur être réservé au budget de la SHSN. La SHSN doit conserver l'autorité, le contrôle et la collaboration active qu'elle a exercés jusqu'à ce jour. Privé de notre participation, ce service perdrait toute la vitalité qu'il a montré jusqu'ici, surtout sur le plan scientifique. Il risque l'atrophie lente qui menace ce type d'organisation lorsqu'il s'étatise à 100 %. Une menace pèse non seulement sur l'organisation actuelle mais aussi sur son personnel qualifié.

Je tiens à dire très clairement ici que si la Commission géologique n'a pas pu accomplir un programme satisfaisant aux besoins du pays, c'est largement à cause du manque de crédits mis à sa disposition par la Confédération. L'organisation actuelle est au point et pourrait faire plus de cartes, plus de levés, publier plus de mémoires et développer plus de recherche appliquée si on lui avait donné les moyens en salaires et en crédits supplémentaires. "On" veut un service d'Etat, mais "on" devra payer cher les prestations des collaborateurs, du Président et le remplacement du siège actuel dans les locaux généreusement mis à disposition par l'Université de Bâle.

Si j'évoque aussi clairement ces faits, c'est pour bien démontrer que le C.C. défendra à l'extrême notre position actuelle. Son autorité viendra bien sûr de l'appui qu'il aura de la part du Sénat et de l'Assemblée générale.

A propos de cette Commission, rappelons encore que les dépenses pèsent lourdement sur le crédit total de la SHSN. Rappelons aussi que nous avons demandé de les sortir de notre budget, ce qui a été repoussé jusqu'à la réorganisation.

M. le Conseiller fédéral Tschudi a pris acte d'une deuxième demande de notre part: la mise en activité du nouveau service à partir du 1er janvier 1973, au moment où commencera notre nouveau budget.

Laissons les aspects internes de notre réorganisation pour passer aux thèmes généraux.

2) Organisation de symposiums

Le C.C. a été sollicité d'aider financièrement l'organisation de symposiums. Il n'a pu répondre que dans la mesure de ses moyens limités, mais il estime oeuvrer dans les intérêts de notre Société en favorisant de plus nombreux symposiums, suivant un tournus annuel et un plan qui s'étendrait à toutes les disciplines et ne serait pas nécessairement réservé à un seul domaine.

3) a - Publications dans le cadre de la Société

Une première proposition concerne les publications des commissions, comités, sociétés spécialisées, société cantonales.

Le C.C. serait autorisé, dans le cadre du budget annuel et de ses possibilités, à allouer des crédits temporaires aux groupements cités ci-dessus. Leurs périodiques passent par des difficultés financières chroniques ce qui pèse sur leur activité et compromet leur avenir.

Ces crédits seront renouvelables dans des cas justifiés et dans les limites budgétaires.

b - Développement des "Mémoires"

Nos "Mémoires" forment une série de volumes de grande valeur grâce à leur tenue scientifique, leur présentation et leur diffusion. Il nous a cependant paru nécessaire que leur utilisation soit plus large, que de plus nombreux professeurs, savants et jeunes chercheurs bénéficient de cette publication, quitte à développer parallèlement le régime de diffusion et de tirés à part. Des démarches dans ce sens ont été entreprises entre le C.C. et le Président de la Commission intéressée.

La SSSH nous a demandé de créer une série commune à nos deux Sociétés, série parallèle et indépendante de notre série traditionnelle. Nos confrères des Sciences humaines désirent pouvoir publier les parties concernant les sciences naturelles relatives à leurs fouilles historiques et préhistoriques: paléobotanique, palynologie, stratigraphie, faunes fossiles. Elles réserveraient à leurs propres revues les résultats archéologiques.

Le C.C. a donné un préavis favorable et étudiera des solutions pratiques. Un accord a été établi à la suite d'une séance de travail du 1er mai 1972 réunissant les instances intéressées.

4) Charges non acceptées par le FN

Le Fonds National ne prend pas à sa charge toutes les dépenses qu'entraîne un programme de recherche. Certains frais personnels ou généraux ne sont pas reconnus. Ils figurent par contre dans les requêtes adressées par nos

Les fonctions d'académie

A) Autorité et autonomie des Commissions

Il faut préciser maintenant notre programme dans la perspective des nouvelles directives tracées par le Conseil de la Science et qui ont été décrites plus haut.

Les charges de recherche qui étaient celles de la SHSN ont passé au FN. Certains membres de notre Société et plusieurs sénateurs ont parlé d'une perte d'autorité, d'une réduction de notre Société à un club d'amis des sciences et d'autres propos analogues ont été également énoncés. J'estime ce point de vue limité et erronné. Si notre autorité ne reposait que sur l'argent que nous distribuions, c'est qu'elle n'était pas sérieusement fondée.

Les commissions ont gardé toute leur autorité, leur autonomie, leurs responsabilités et leur initiative. Elles sont maîtresses de leurs activités et de leur développement. Mais il existe par contre un contrôle plus sévère et des exigences nouvelles face au Fonds National. Ceci ne peut que valoriser les demandes bien fondées et les programmes justifiés. Sur le plan interne de notre Société, rien n'est modifié et le C.C. continue à fonctionner comme l'organe coordinateur qui défend les intérêts lésés.

B) Tâches nouvelles d'Académie

Etant allégé des responsabilités qu'entraînent les programmes de recherche et des crédits y relatifs, le C.C. entend exécuter ses nouvelles tâches par une série de mesures qu'il s'efforcera de réaliser ces prochaines années. Les voici dans l'ordre des points énumérés dans l'Exposé des motifs du Sénat du 5 février 1972.

1) L'assemblée annuelle

Il apparaît clairement que d'année en année, l'organisation de l'assemblée annuelle devient plus lourde. Le C.C. estime de son devoir d'alléger ce travail dont la partie sensible et désagréable est surtout la mendicité des crédits auprès des gouvernements cantonaux, des villes et des instances privées. Le problème est lancinant pour les cantons et villes à ressources limitées. C'est pourquoi un accroissement du poste correspondant du budget a été prévu. L'appel de savants donnant les "grandes conférences" doit être accompagné de crédits plus élevés qu'actuellement.

commissions. Le C.C. s'est entendu avec la direction du FN pour que chaque cas soit discuté et que notre Société prenne à son compte ce qui lui revient.

5) Participation à des congrès en Suisse et à l'étranger

La Confédération prend à ses frais le voyage et le séjour d'un, au plus de deux délégués, à des congrès à l'étranger. Les demandes passent par le C.C. et sont généralement acceptées. Nous avons eu plusieurs cas pour lesquels il aurait été très recommandé d'envoyer plus de représentants, notamment à des congrès intéressants des disciplines différentes mais apparentées. Les moyens financiers nous manquent ce qui est regrettable pour le développement de nombreux jeunes chercheurs et pour nos contacts avec l'étranger.

On a posé la question, à mon avis assez curieuse, de savoir si le C.C. avait l'intention d'introduire des critères pour accorder ou non un appui financier à des candidats proposés pour ces délégations.

Je réponds que certains critères s'imposent et sont déjà en usage dans de nombreuses fondations: garantie d'activité, de rendement, de programme. Le reste est affaire de bon sens et d'entente avec les candidats. On peut également prévoir une procédure d'enquête et d'information préliminaires. L'intention du C.C. est avant tout de développer des échanges internationaux sous une forme plus large qu'actuellement.

6) Coordination d'activités scientifiques: Suisse et étranger

Un des défauts helvétiques bien connus est de créer simultanément des organisations à buts parallèles. Le rôle de notre Société est de stimuler ces organisations mais d'éviter qu'elles se nuisent en s'ignorant ou qu'elles cherchent à dévorer de trop rares crédits disponibles. L'exemple actuel le plus frappant est celui de l'environnement. Alerté par ce cas, le C.C. a déjà pris des dispositions pour établir un contact étroit avec la Communauté de Travail qui s'occupe de ce problème. D'autres cas se présenteront.

C'est dans cette perspective que nous avons créé plusieurs nouveaux comités suisses pour des projets limités et des adhésions à des unions internationales. Le Geodynamic Project et le GARP (Global Atmospheric Research Programme) en sont les plus récents.

7) Autres tâches

Il est inutile de revenir longuement sur ce point du rapport du 21 décembre 1971 présenté au Sénat du 5 février puisque nous avons déjà exposé ci-avant ce qui concerne les informations et les enquêtes sur l'état de la recherche en Suisse. Précisons à ce propos que, lorsque notre Société sera chargée de telles études, il ne pourra s'agir que d'information. Il est apparu au Conseil de la Science que le seul organe suisse pouvant accomplir ce travail était notre Société puisqu'elle réunit, sous une forme coordonnée, le corps des savants et chercheurs suisses habilités à apporter de l'information de première source. C'est à quoi nous devons nous préparer. Il est, par contre, hors de nos compétences d'émettre des recommandations ou de proposer des choix. Ils relèvent de la politique suisse de la science et d'autres instances que la nôtre en seront chargées.

8) Organisation de conférences itinérantes

Un programme sera mis sur pied dans la suite. Le poste figurera au budget dès 1973. Il ne s'agit pas seulement de créer du nouveau, mais d'aider ce qui se fait déjà.

9) Membres de la Société

Le Comité Central étudie un élargissement du statut actuel. Depuis plusieurs années, des membres ont demandé que soit revu le système statutaire des membres dans le sens d'un élargissement des conditions actuelles (intervention Prof. Baer, Sénat 1971; intervention Prof. Nickel, Assemblée générale, Fribourg 1971).

Le C.C. a cherché une solution et vous soumet une première proposition qui entraînera une modification des statuts: "Tout membre d'une des commissions, comités, sociétés spécialisées, groupes de travail et sociétés cantonales fait partie de la SHSN."

Il verse une cotisation centrale par l'intermédiaire d'un des groupes cités ci-dessus, à son choix. Le montant de cette cotisation est fixé chaque année par l'Assemblée générale. Chaque membre recevra en contrepartie les Actes de la SHSN et obtiendra d'autres publications sur sa demande et à tarif réduit.

J'arrive ainsi, au prix de quelques répétitions à vous résumer les propositions du programme énoncées le 5 février dernier.

C) Conclusions sur les fonctions d'académie

Les fonctions énumérées ci-dessus se résument ainsi:

Pour notre Société:

- Accroître les contacts scientifiques entre les membres de la SHSN; élargir le statut de membre
- Aider les publications des commissions, des sociétés spécialisées, des sociétés cantonales et des Mémoires
- Développer symposiums et conférences itinérantes
- Faciliter l'organisation des assemblées annuelles.

Sur le plan Suisse:

- Préparer la fonction d'information et de développement que devront assurer nos commissions dans le sens indiqué par le Conseil de la Science
- Etendre cette information aux autres Académies. Coordonner programmes et requêtes inter-sciences
- Sortir de la phase 1972 de réorganisation afin de préparer la demande de statut de reconnaissance
- Etablir un budget dès 1973 qui donne les moyens d'exécuter le programme exposé dans ce rapport.
- Enfin, entreprendre les démarches auprès du Conseil de la Science et du Département de l'Intérieur pour obtenir les moyens de notre politique, concrétisés par un statut et un budget stable.

Avant de terminer ce rapport, je voudrais bien préciser que le nouveau programme qui vient de vous être exposé est un cadre et une prévision. Le C.C. envisage sa réalisation par étapes, avec le temps nécessaire, et dans l'ordre d'urgence des sujets. Il n'est pas lancé dans une course désordonnée, mais dans une réalisation méthodique suivant un plan dont vous avez maintenant les grandes lignes.

Divers

a) Le Scheidnössli

Les géologues suisses et étrangers connaissent bien ce site classique, situé au nord d'Erstfeld. Il est menacé dans son accès et dans son cadre par l'exploitation de matériaux pierreux d'une entreprise privée. Ainsi se trouve menacé un haut lieu de la géologie alpine et européenne. On ne peut laisser passer cette menace sans réagir.

Le Président central a pris contact avec les Autorités du Canton d'Uri auxquelles il a proposé d'acquérir le rocher et sa zone immédiatement environnante afin de l'ajouter au patrimoine scientifique de la SHSN. Aucune réponse n'est parvenue; aussi prendrons-nous désormais une attitude beaucoup plus ferme pour arriver à notre but.

b) Conclusions

Pour terminer ce rapport, je tiens à remercier chaleureusement le Comité Central pour sa participation active à nos travaux. Nos séances se tiennent maintenant toutes les semaines. Elles demandent une préparation parfois absorbante. Cette simple mention vous montrera le temps et la peine que prennent mes jeunes collègues en plus de leurs lourdes charges administratives et universitaires. Merci également à Mlle Vogel pour sa collaboration et nos remerciements à la Société Fiduciaire de Bâle et son directeur, M. Michel, qui continuent généreusement à nous rendre d'inappréciables services.

Le rapport du Président central est approuvé à l'unanimité.

Le Président central remercie l'assemblée de cette preuve de confiance.

5) Acceptation des comptes 1971, rapport des vérificateurs de comptes

Le Trésorier central demande au Sénat d'accepter les comptes 1971 ainsi que le rapport des vérificateurs des comptes parus dans les Actes 1971.

A l'unanimité, le Sénat approuve ceux-ci.

6) Budget 1973

Avant de présenter les budgets 1973, le Trésorier central informe le Sénat qu'à la suite d'une demande de crédit supplémentaire de Fr. 180'000.-- pour 1972, seuls Fr.80'000.-- ont été accordés par la Confédération. Cette somme est destinée au paiement des cotisations internationales. Il manque donc un montant de Fr. 100'000.-- ce qui oblige le C.C. de modifier les attributions aux commissions et sociétés prévues l'année passée.

Le Trésorier central commente ensuite brièvement le Budget Central (feuille rose), le budget des Cotisations internationales (feuille blanche) ainsi que le Budget Général (feuille bleue). Il les soumet à la discussion.

M. Baer - CSRS en Côte d'Ivoire

A une question de M. Baer, le Secrétaire central répond que les demandes de crédit de cette Commission adressées au FN et à la SHSN ne sont pas identiques, mais ont été établies selon les directives données par le C.C. lors de la séance du Sénat du 5 février.

Mlle Müller - Société Suisse d'Astronomie et d'Astrophysique

Mlle Müller exprime son étonnement de voir que seul le crédit demandé par cette Société a été refusé.

Le Trésorier central répond que, n'ayant pas tous les documents sous la main, il lui fera parvenir les explications par écrit.

(Après vérification, il s'est avéré que le refus est dû à ce que le total de la somme demandée est destiné à des délégations à l'étranger. De tels frais ne figurent pas sur le budget de la SHSN, mais sont pris en charge par le Département Politique Fédéral. Le Président de la Société Suisse d'Astronomie et d'Astrophysique en avait été informé par écrit et dans les délais. Aucune réponse n'est parvenue au C.C.)

Note: Le Conseil Fédéral a confié, dès 1973, à la SHSN la charge d'envoyer les délégués suisses aux réunions internationales (lettre du 16.5.72). Un poste est prévu à cet effet au Budget Central.

M. Trümpy - Société zurichoise des Sciences naturelles

propose que la SHSN soutienne l'enseignement surtout en ce qui concerne les sociétés cantonales et locales.

Le Président central accepte cette proposition mais rend l'Assemblée attentive au fait que son exécution pourrait mener très loin et demander des sommes supplémentaires qui seront difficiles à obtenir de la Confédération. Toutefois, la remarque est retenue et sera étudiée. Elle est d'ailleurs comprise dans le chap. C, par. 3 ci-avant.

Le Trésorier central remarque que l'on pourrait envisager le financement, dans le cadre des sociétés cantonales et locales, de cours de recyclage, mais dans le cas de la Société Suisse d'Astronomie et d'Astrophysique (voir P.V. de la séance du Sénat du 15.5.71), il s'agit de cours de 3ème cycle.

M. Hochstrasser - Division de la Science et de la Recherche

Le 3ème cycle est déjà pris en charge par plusieurs universités. Pour éviter de doubles emplois, il propose à la Société d'Astronomie et d'Astrophysique de s'adresser à la Conférence universitaire pour délimiter ce qui doit être financé par les universités et ce qui revient à la SHSN.

M. Hochstrasser exprime des doutes quant à l'obtention du total du montant qui figure au budget (Fr. 1'271'835.-- sans la "Geologische Landesplanung" Fr. 1'353'000.--). Il prévoit une opposition assez forte car la Confédération se trouve déjà "dans le rouge". L'état des finances fédérales ne semble pas permettre d'absorber ce budget doublé.

Le Président central donne la parole au Trésorier, qui attire l'attention du Sénat sur le fait que le budget de la SHSN n'accuse qu'une augmentation de Fr. 121'000.--, soit moins de 10 %, par rapport à ce que la SHSN a reçu en 1972. Le nouveau statut des commissions géologique et géotechnique ne semble pas se réaliser en 1973 comme cela avait été prévu. C'est pourquoi la "Geologische Landesplanung" s'ajoute, cette année encore, au budget de la SHSN.

Les différents budgets sont soumis au vote et acceptés (2 abstentions).

7) Cotisations 1973

Le C.C. ne propose aucun changement de cotisations:

Membres individuels (les membres des Sociétés de Chimie et de Physique jouissent d'une réduction de Fr. 5.--)	Fr. 25.--
Membres individuels à vie	Fr. 400.--
Membres collectifs (au min.)	Fr. 200.--

Ces cotisations sont acceptées à l'unanimité.

8) Communications du Secrétaire central

a) Secrétariat général à Berne et informations

Le Secrétaire central informe l'assemblée que le Secrétariat général SSSH/SHSN est entré en fonction le 1er mai 1972 et s'occupera avant tout des relations avec la Confédération, Fonds National et avec les autres académies. Le Secrétaire général est M. Sitter. Le Secrétaire central souligne que toute la correspondance doit, comme jusqu'à

ce jour, être adressée au Secrétariat central à Genève.

b) Sociétés et Comités en cours de formation

Le Secrétaire central informe l'assemblée d'une demande d'adhésion, en tant que Société spécialisée, de la part de l'"Arbeitsgemeinschaft für Umweltschutz". La séance constitutive de l'Arbeitsgemeinschaft aura lieu le 9 juin 1972. Son adhésion sera soumise à l'approbation du Sénat lors de sa séance en 1973 sous le nom de "Société Suisse pour l'étude de l'environnement".

M. Tschumi - Commission de l'environnement

La Commission est en train de se constituer, mais avant de le faire définitivement, M. Tschumi attend la constitution de la Société Suisse pour l'étude de l'environnement.

M. Märki - Commission d'Hydrobiologie

pose la question de savoir sous quelle forme seront établies les relations entre les commissions existantes et la Commission de l'environnement.

Le Secrétaire central répond que les commissions concernées peuvent prendre contact avec M. Tschumi, Président de la Commission de l'environnement, en vue d'une collaboration efficace.

Le Secrétaire central parle ensuite du Comité Suisse de l'INQUA (International Quaternary Programme) qui est actuellement en train de se constituer.

A ce propos, M. Sauter - Société Suisse d'Anthropologie et d'Ethnologie - recommande de ne pas oublier le contact avec la Société de préhistoire et d'anthropologie.

9) Modifications des Statuts de la SHSN

Les modifications suivantes sont proposées:

Page 9

par. 31, al. 2

nouvelle rédaction:

La direction centrale se compose du président, du vice-président, du secrétaire, du caissier et d'assesseurs.

Le nouveau texte est accepté.

par. 32, al. 2

Supprimer le montant de Fr. 1000.-- du paragraphe, qui deviendra:

Elle peut voter un crédit annuel pour des dépenses extraordinaires.

Ce changement est accepté.

Page 11

par. 37

Il sera ajouté un paragraphe mentionnant:
Chaque commission doit tenir au moins une séance plénière par année et y inviter un membre du Comité Central.

M. Schaub- Société bâloise des Sciences naturelles - n'est pas d'accord avec cette modification, car il existe des commissions qui n'ont pas besoin de se réunir mais dont le travail se fait par correspondance ou par téléphone. Il propose d'ajouter une phrase permettant des exceptions.

M. Nüesch - Commission des Mémoires - se rallie à cette proposition.

Ce paragraphe n'est pas accepté.

Le Sénat décide de le renvoyer à la prochaine séance du Sénat. Le C.C. est chargé d'étudier un nouveau texte.

Page 12

par. 39, al. 1 et 2

nouvelle rédaction:

Les rapports annuels des commissions destinés à être publiés dans les comptes rendus des délibérations doivent être remis à la direction centrale dans les délais qu'elle fixe dans les directives. Il en est de même des comptes annuels.

(En ce qui concerne la signature, v. par. 52 et 53).

La nouvelle rédaction est acceptée à l'unanimité.

Page 16

par. 55

La proposition de M. Baer de remplacer "entreprises" par "organismes" est acceptée. La nouvelle rédaction en est donc:
Les organismes subventionnés par la Confédération (commissions, sociétés spécialisées etc.) communiqueront à la direction centrale, dans les délais fixés dans ses directives, leurs comptes annuels, ainsi que les rapports nécessaires (par. 40), pour qu'ils puissent être examinés par l'organe de revision et la direction centrale.

Cette version est acceptée à l'unanimité.

A ce propos, le C.C. informe le Sénat de son intention de revoir complètement la rédaction française des Statuts.

10) Nouvelles Commissions, Sociétés et Comités

Le Sénat procède à la ratification des nouvelles commissions, Sociétés et Comités suivants:

a) Commission de Géophysique

Président: Prof. St. MUELLER, Zurich
Vice-Président: Prof. C. MEYER DE STADELHOFEN, Laus.
Trésorier/Secrétaire: Prof. A. SUESSTRUNK, Baden
Prof. H. BADOUX, Lausanne
Prof. J. BONANOMI, Neuchâtel
Prof. A. GANSSER, Zurich
Prof. H. LAUBSCHER, Bâle
Prof. E. NIGGLI, Berne
PD Dr H. ROETHLISBERGER, Zurich

b) Société Suisse de Recherches sur la Nutrition

Président: Prof. G. RITZEL, Bâle
Délégué au Sénat: Prof. A. SCHUERCH, Zurich
Suppléant du Délégué: Prof. G. RITZEL, Bâle

c) Comité Suisse du GARP (Global Atmospheric Research Programme)

Président: Prof. H.U. DUETSCH, Zurich
Prof. B. BAATARD, Lausanne
Dr C. FROEHLICH, Davos
M. C. PETER, Berne
Prof. M. de QUERVAIN, Weissfluhjoch
M. J. QUIBY, Zurich
Dir. R. SCHNEIDER, Zurich
Prof. M. SCHUEPP, Zurich

d) Comité Suisse du projet "Geodynamics"

Président: Prof. E. NIGGLI, Berne
Dr D. BERNOULLI, Bâle Dr R. SCHMID, Zurich
Dr G. BERSET, Lucerne Prof. A. STECK, Lausanne
Prof. H. BOLLI, Zur. Prof. A. SUESSTRUNK, Baden
Dr J.C.HUNZIKER, Be Prof. V. TROMMSDORFF, Zu
Prof. St.MUELLER, Zu Prof. M. VUAGNAT, Genève
Dr N. PAVONI, Zu Dr J. J. WAGNER, Genève

e) Comité Suisse de l'ICIPE (International Centre of Insect
Physiology and Ecology)

Président: Dr F. SCHNEIDER, Wädenswil
Prof. A. AESCHLIMANN, Fribourg
Prof. G. BENZ, Zurich
Prof. Th. FREYVOGEL, Bâle
Dr R. LEUTHOLD, Nairobi
Prof. M. LUESCHER, Berne
Prof. R. WEHNER, Zurich
Prof. Hj. HUGGEL, Genève

f) Comité Suisse de l'IUFoST (International Union of Food
Science and Technology)

Dr E. BOVAY, Liebefeld
Dr G. BRUBACHER, Bâle
Dr H.U. DAEPP, Zug
Prof. G. FANCONI, Zurich
Dr G. LOTT, Zurich
Prof. D. REYMOND, Vevey
Prof. G. RITZEL, Bâle
Dr Th. SCHMIDHOFER, Courtepin
Prof. J. SOLMS, Zurich
Prof. J.C. SOMOGYI, Rüslikon

g) Comité Suisse de l'IUNS (International Union of Nutri-
tional Sciences)

Prof. H. AEBI
Dr G. BRUBACHER, Bâle
Prof. M. DEMOLE
Prof. G. FANCONI, Zurich
Prof. G. RITZEL, Bâle
Prof. J.C. SOMOGYI, Rüslikon

h) Comité Suisse du SCOR (Scientific Committee on Oceanic
Research)

Président: Prof. P. TARDENT, Zurich
Prof. C.L. HOTTINGER, Bâle
Prof. A. GANSSE, Zurich
Prof. W. NABHOLZ, Berne

11) Approbation de nouveaux règlements ou modifications de règlements

a) Commission Suisse de Géographie

Le Président de cette Commission rend le Sénat attentif au changement suivant du texte soumis: "Zentralverband" est remplacé par "SGg". Il fera parvenir le texte corrigé au Secrétariat central.

Le règlement est accepté.

b) Commission Suisse de Géophysique

Le règlement est accepté.

c) Commission d'Hydrologie

Le changement du règlement proposé est accepté à l'unanimité.

12) Elections complémentaires

Le Sénat procède aux élections complémentaires qui sont les suivantes:

Commission de Biologie moléculaire

Dr M. BILLETER, Zurich
Dr B. HIRT, Lausanne
Prof. Th. STAEHELIN, Bâle

Commission de l'Environnement

Président: Prof. A. TSCHUMI, Berne

Commission Euler

Dr Kurt STRUCKER
Dr E. A. FELLMANN

Commission de recherche SHSN pour le Fonds National

Président: Prof. R. WEBER, Berne
Prof. E. LANDOLT, Zurich

Commission de Géodésie

Prof. S. MUELLER, Zurich

Commission des Glaciers

Dipl. Ing. André FLOTRON, Meiringen

Commission d'Hydrobiologie

Président: Dr Erwin MAERKI, Aarau

Vice-Président et suppléant du délégué au Sénat:

Prof. E. A. THOMAS, Zurich
Dr Eric BOSSET, Lausanne
Dr Heinz AMBUEHL, Dübendorf
M. R. MONOD, Lausanne
Dr B. MUELLER, Berne
Dr P. NYDEGGER, Kirchberg
Dr E. PONGRATZ, Genève
Prof. W. STUMM, Dübendorf

Commission d'Hydrologie

Dr H. W. COURVOISIER, Zurich
Dipl. Ing. C. LICHTENHAHN, Berne
Dr L. MORNOD, Bulle
Dr P. NAENNY, Dübendorf

Commission d'Océanographie

Ministre H. VOIRIER, Berne
Dr F. GILLIERON, Berne
Prof. W. STUMM, Zurich

Commission d'études scientifiques au Parc National

Prof. A. AESCHLIMANN, Neuchâtel
Prof. H. KUMMER, Zurich
Prof. J.L. RICHARD, Neuchâtel
Prof. E.A. THOMAS, Zurich

Commission de Phytogéographie

Dr A. ANTONIETTI, Hinterkappelen

Délégués de la SHSN au Sénat de l'Académie Suisse des
Sciences médicales

Prof. A. LOMBARD, Genève
Prof. Hj. HUGGEL, Genève

En outre, le Sénat est informé des mutations suivantes:

Délégués de la Confédération au Sénat

MM. O. ANDERMATT, Député au Conseil des Etats (nouveau)
H. BRATSCHI, Député au Conseil national
F. CARRUZZO, Député au Conseil national
Prof. A. CERLETTI, Vice-Président du Conseil suisse
de la science (nouveau)
Prof. U. HOCHSTRASSER, Directeur de la Division de la
Science et de la Recherche

Délégués de l'Académie Suisse des Sciences médicales

Prof. W. WILBRANDT, Berne
Prof. A. E. RENOLD, Genève
remplacent: Prof. F. Leuthard, Zurich et Prof. O. Bucher,
Lausanne

Société Suisse d'Anthropologie et d'Ethnologie

Président: Prof. P. MOESCHLER, Genève
Vice-Président: Prof. J. WARTENWEILER, Zurich
Secrétaire/Trésorier: Mme M. BAKONYI, Genève

Société Suisse de Biochimie

Délégué au Sénat: Prof. J.P. VON WARTBURG, Berne
Suppléant du délégué: Prof. G. SEMENZA, Zurich

Société Suisse de Géophysique

Président: Dr W. SCHUEPP, Binningen
Vice-Président: Dr B. PRIMAULT, Zurich
Secrétaire: Dr H. W. COURVOISIER, Zurich

Société Suisse d'Histoire de la médecine et des sciences
naturelles

Président: Prof. H. BUESS, Bâle

Société Mathématique Suisse

Président: M. E. SPECKER, Zurich
Vice-Président: M. HAEFLIGER
Secrétaire: M. KLEISLI

Société Suisse de Minéralogie et de Pétrographie

Délégué au Sénat: Prof. A. STRECKEISEN, Berne
Suppléant du délégué: Dir. Dr A. SPICHER, Bâle

Société Suisse de Pharmacologie

Président: Prof. R. W. STRAUB, Genève
Vice-Président: Prof. G. ZBINDEN, Zurich
Secrétaire: Dr W. HAEFELY, Reinach
Trésorier: Dr M. TAESCHLER, Bâle
Prof. K. BUCHER, Bâle

Société Suisse de Physiologie

Président: Prof. P. HAAB, Fribourg
Vice-Président/Secrétaire: Prof. H. WIRZ, Bâle
Trésorier: PD Dr P. KRUPP, Bâle

Société Bâloise des Sciences naturelles

Délégué au Sénat: Prof. Dr H. SCHAUB, Bâle

Société Bernoise des Sciences naturelles

Délégué au Sénat: Prof. W. NABHOLZ, Berne

Société Lucernoise des Sciences naturelles

Délégué au Sénat: Dr J. WICKI, Président

Société Thurgovienne des Sciences naturelles

Président: Dr P. A. HUI, Frauenfeld

Société Valaisanne des Sciences naturelles "La Murithienne"

Président et Délégué au Sénat: Prof. H. PELLISSIER, St-Maurice
Vice-Président: Prof. M. BURRI
Secrétaire: M. P. MOREND
Trésorier: Mme H. de RIEDMATTEN
M. Jean-Claude PRAZ

Comité Suisse de l'IUPAP

Président: Prof. H.H. STAUB, Zurich
Vice-Président et Trésorier: Prof. E. BAUMGARTNER, Bâle
Prof. H. SCHNEIDER, Fribourg

3) Prochaine Assemblée générale - élection du Président Annuel 73

Le Président central informe le Sénat que l'Assemblée générale 1973 aura lieu à Trevano/Lugano les 19, 20 et 21 octobre 1973. Le Président Annuel sera l'Ing. U. SADIS, Lugano, qui ne peut malheureusement pas assister à la séance d'aujourd'hui.

Le Président central donne la parole à M. Torone, délégué de la Société tessinoise des sciences naturelles. Au nom de la STSN, de l'Ing. Sadis, de M. Zanon, Président de la STSN et en son nom, M. Torone souhaite d'ores et déjà la bienvenue à tous les membres de la SHSN.

14) Date de la prochaine séance du Sénat

Le C.C. propose le samedi 12 mai 1973. Cette date est acceptée à l'unanimité.

15) Membres honoraires

Le Président central propose au Sénat de nommer membre d'honneur le Dr H. Frey, Bibliothécaire de la SHSN depuis de nombreuses années. M. Frey prendra sa retraite l'année prochaine et le Comité Central aimerait ainsi lui témoigner sa reconnaissance et celle de toute la Société pour l'excellent travail accompli ces 25 dernières années.

Le Président central demande l'accord du Sénat de ne pas recourir au vote secret exigé par les statuts et de voter par acclamation. Ceci est accepté et le Dr Frey est élu Membre d'honneur de la SHSN.

16) Délégation de la SSSH au Sénat de la SHSN

Le C.C. soumet au Sénat une proposition d'inviter la SSSH d'envoyer une délégation de deux personnes au Sénat de la SHSN au même titre que la délégation de l'ASSM. Ceci serait basé sur la réciprocité.

Le Sénat accepte cette proposition à l'unanimité.

17) Propositions individuelles

M. F.A. Steiner - Société Suisse de Physiologie - demande l'augmentation de la cotisation à l'IUPS (International Union of Physiological Sciences) de \$ 50.-- à \$ 150.--. Cette augmentation sera prise en considération lors de l'établissement du budget 1974.

18) Divers

a) Communications du Président de la Commission des Mémoires

M. Nüesch informe le Sénat que la Commission des Mémoires a reçu de la part de la SSSH une proposition de publier des manuscrits, émanant des recherches faites par des Sociétés affiliées de la SSSH mais qui concernent plus particulièrement les domaines des sciences naturelles, dans une série commune à la SHSN et à la SSSH. Si le Sénat est en principe d'accord avec cette proposition, un comité de rédaction sera constitué.

Les mémoires publiés actuellement par la Commission continueraient à paraître sous la même forme et seraient appelés "Série A". Les travaux plus généraux, intéressant la SSSH et la SHSN, seraient publiés en "Série B" sous une forme inter-disciplinaire, inter-académique.

Les mémoires "Série A" pourraient paraître plus fréquemment (pendant les 12 dernières années, seuls 5 travaux ont été publiés). Il faudrait envisager de publier, chaque année, un, deux et peut-être trois travaux.

Le Sénat accepte la proposition d'envisager la publication d'une "série B" des mémoires.

Le Président central remercie M. Nüesch de ces propositions positives et propose de nommer deux membres au comité de rédaction.

Sont nommés:

MM. M. SAUTER, Société Suisse d'Anthropologie et
d'Ethnologie

H. NUESCH, Président de la Commission des Mémoires

Le Président central lève la séance à 12 h.30 en invitant tous les délégués à se rendre au Dählhölzli pour le déjeuner en commun.